

**Administration Communale  
de Hesperange**

# AVIS AU PUBLIC

## Règlement-taxe concernant la vente de bois de chauffage

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 20 mars 2026 le conseil communal a fixé le règlement-taxe concernant la vente de bois de chauffage.

La délibération y afférente a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 22 avril 2026, référence FC05-2026-A136.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être copie sans déplacement.

Hesperange, le 27 avril 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Le bourgmestre,

